

**REPUBLIQUE FRANCAISE****dossier n° DP 021 210 18 B0013**

Commune de Créancecy

date de dépôt : **07 juin 2018**demandeur : **Monsieur Nicolas MARY**pour : **Pose de velux**adresse terrain : **1 rue du truchot lieu-dit  
Hameau de Panthier, à Créancecy (21320)****ARRÊTÉ****A2018-38****de non-opposition à une déclaration préalable  
au nom de la commune de Créancecy****Le maire de Créancecy,**

Vu la déclaration préalable présentée le 07 juin 2018 par Monsieur Nicolas MARY demeurant 1 rue du truchot lieu-dit Hameau de Panthier à Créancecy (21320);

Vu l'objet de la déclaration :

- pour Pose de velux ;
- sur un terrain situé 1 rue du truchot lieu-dit Hameau de Panthier, à Créancecy (21320) ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme ;

Vu l'avis favorable du maire en date du 7 juin 2018.

**ARRÊTE****Article unique**

Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable.

Fait à Créancecy, le 2 juillet 2018

Le maire,  
Jocelyn CHAPOTOT



*La présente décision est transmise au représentant de l'État dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.*